



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Comité Ségur de la santé, participation équilibrée

Question écrite n° 30447

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le problème particulier de la représentation des professionnels de santé libéraux et hospitaliers dans le cadre du comité Ségur de la santé ouvert le 25 mai 2020. En effet ce comité a l'objectif de construire un plan ambitieux pour le système de santé mais il exclut tous les professionnels de santé dont les pharmaciens d'officine et les infirmiers libéraux. Le comité Ségur national est composé uniquement des représentants du secteur hospitalier, de l'Ordre des médecins et des syndicats de médecins de ville. Aussi, il l'interroge sur la participation équilibrée et nécessaire de tous les acteurs afin de définir ensemble une stratégie cohérente répondant réellement aux besoins des patients et aux attentes de la population.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30447

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4165

Question retirée le : 1er septembre 2020 (Fin de mandat)